

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 MARS 2014

20 h 30 - en Mairie

Nombre de Conseillers en exercice	17
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille quatorze, **le dix janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BOSA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2014.

Présents : Daniel BOSA, Agnès DUMAX-VORZET, Christian COLLOUD, Marc LABBE, Catherine PLUNIAN, Denise COMBAZ, Véronique LOPEZ, Magalie CASSET, Gérard FERRAGATTI, Béatrice KASZLUK-CHALVET, Christelle FLOURY, Jean-Marc PORTAZ, Jean-Marc MOREL, Annie BILLION.

Absent (s) et excusé (s) : Michel BURGAT, Jean-Louis FOSSE, Bruno COLLIGNON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence du maire en exercice, Monsieur Daniel BOSA.

Désignation du secrétaire de séance :

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Jean-Marc PORTAZ secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 28/02/2014.

Décision municipale : signature avec la société Lumiplan Ville, 9 rue Royale, 75 008 PARIS, pour une durée maximale de 5 ans, d'un contrat d'un montant annuel de 1 450 € HT pour l'entretien du panneau lumineux.

OBJET : **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'ATELIER
PERCHE » – ORGANISATION D'UN FESTIVAL D'ARTS DE
RUE
01 – 17/03/2014**

Madame Catherine PLUNIAN, adjointe au maire, indique aux membres de l'assemblée que l'association « l'Atelier Perché » propose d'organiser un festival d'arts de rue intitulé « Chap à Chap » du 10 au 13 juillet 2014.

Elle présente le projet de convention à intervenir entre l'association et la commune.

Le montant de la subvention versée par la commune pour l'organisation du bal et du spectacle pyrotechnique du 13 juillet s'élèverait à 7 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame Catherine PLUNIAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « l'Atelier Perché » pour l'organisation d'un festival d'arts de rue intitulé « Chap à Chap » du 10 au 13 juillet 2014.

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 7 000 € à l'association « l'Atelier Perché » pour l'organisation du bal et du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2014.

Le conseil adopte à l'unanimité

**OBJET : CONVENTION AVEC LE PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE C
716 – STATIONNEMENT A PROXIMITE DU RESERVOIR DE
BELLECOMBE
02 – 17/03/2014**

Monsieur Marc LABBE, adjoint au maire, indique aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser, sur la parcelle C 716, une aire de stationnement et de retournement à usage professionnel afin de faciliter l'accès au réservoir d'eau potable de Bellecombe.

Il présente le projet de convention à intervenir entre le propriétaire de la parcelle et la commune.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Marc LABBE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le propriétaire de la parcelle C 716 pour créer un stationnement à proximité du réservoir de Bellecombe.

Le conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli au cours du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 40.